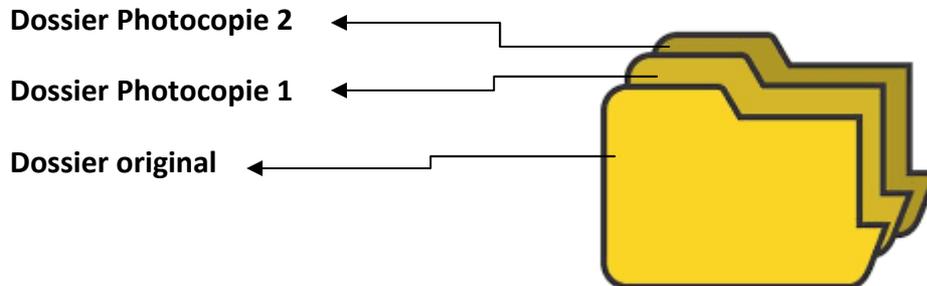


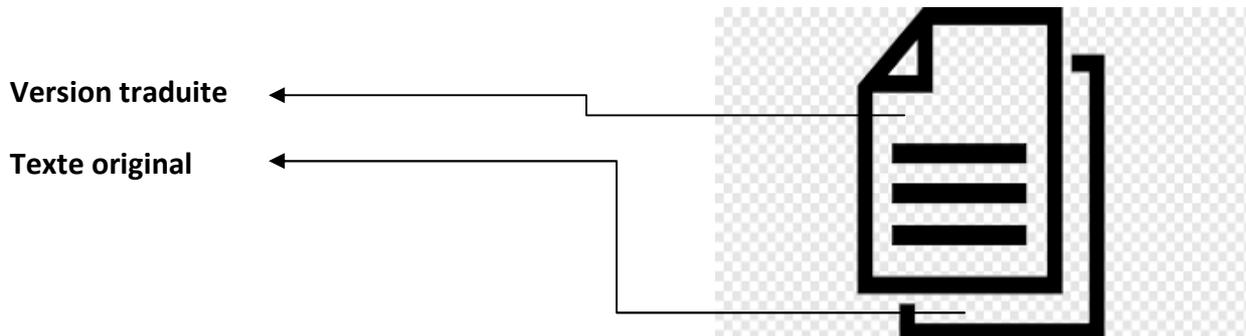
Présentation des dossiers

Les dossiers de la demande de visa doivent être présentés en trois jeux séparés.



Le classement du dossier original doit être identique à celui des photocopies.

Chaque document traduit doit être classé au-dessus de la version originale correspondante. Que sa soit dans le jeu des documents originaux ou ceux des photocopies.



Les photocopies sont demandées pour tous les documents originaux déposés y compris le passeport. La carte d'identité national CIN originale ne doit pas être conservée par le prestataire de services (ou le consulat).